



Kim NGUYEN,
Associé

06 81 44 52 25



Mélanie BARIL,
Associée

06 87 24 99 20



L'année du chat

Bienvenue dans l'année du Chat (ou du Lapin selon la région d'Asie que vous préférez). Alors que s'ouvre cette nouvelle année lunaire, interrogeons-nous sur les principales tendances que l'ESG va nous réserver dans les mois qui viennent.

En premier lieu, une évidence européenne : l'année du chat sera aussi l'année de la réglementation. SFDR commence à peser de tout son poids, MIFID2 n'épargne plus personne et c'est la dernière année pour les entreprises qui vont devoir se mettre en ordre de marche pour la CSRD.

Cette année encore donc, la réglementation sera au cœur des préoccupations sur le Vieux Continent, la réglementation existante, mais également celle à venir, et celle à inventer (rappelons que la taxonomie n'est pas encore terminée, même sur le pilier « environnement »). Ne nous leurrions pas, le retard est immense chez tous les intervenants, sociétés de gestion, CGP, entreprises, un retard encore accentué par la taille des structures (qui conditionne

souvent le temps et les moyens à consacrer aux sujets réglementaires ESG) et, de façon générale, par l'incertitude qui entoure toujours le sujet.

On surveillera également avec attention le déploiement de MIFID2, à la fois dans ses aspects techniques tant du côté producteur que du côté distributeur, mais également dans ses éventuelles conséquences. A terme, le risque, déjà souligné par plusieurs observateurs, est de voir les sociétés de gestion et les producteurs en règle générale ralentir le mouvement en faveur de l'ESG sous prétexte que les investisseurs finaux particuliers, certainement mal informés et mal formés, n'en veulent pas. L'asymétrie de connaissances du marché nécessite que ce soit l'offre qui tire l'ESG et non la demande.

En second lieu, parions que les Etats-Unis vont devenir un réel champ de bataille autour de l'ESG. La demande est réelle au niveau des investisseurs institutionnels (81% prévoient d'accroître leur allocation en placements ESG aux USA contre 83% en Europe), mais le débat politique polarisant outre-Atlantique s'est largement transféré dans la sphère financière.

Parallèlement, nous n'en n'avons pas fini avec les scandales. Des incidents « à la Teleperformance » ou « à la Orpea » sont inévitables. En 2022, nous avons ainsi vu que la concentration des investissements ESG, sans aller jusqu'à la « bulle », pouvait induire une volatilité accrue sur certains titres phares présents dans tous les portefeuilles. La question n'est donc pas de savoir comment l'industrie va absorber ces chocs, mais si la finance responsable est assez mature pour en tirer les leçons ?

Enfin, l'année 2023 devrait être également l'année du renouveau pour notre vaillant



label ISR, qui devrait faire peau neuve cet été.

On pouvait penser que la finance responsable avait passé le plus dur, portée par un contexte climatique difficile, l'arrivée d'une génération sensibilisée aux questions environnementales et sociales et une réglementation européenne enfin en vigueur. Il semble pourtant que des vents contraires continuent de souffler.

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'énergie, la bataille politique US et le contexte inflationniste sont au contraire venus ralentir sensiblement le risque, en réorganisant les priorités.

2023 sera donc encore pour nous, comme pour nombre de petits acteurs, une année de combats. Kermit a enregistré une nouvelle année de forte croissance, et la dynamique reste positive sur toutes nos activités pour ce nouvel exercice. Nous vous souhaitons à tous une excellent année du chat.

Conformément à ses engagements Kermit a donné au moins 3% de son CA à des associations au titre de l'exercice 2022.



Kermit

Raison d'être*

« Notre objectif est de faire évoluer les pratiques des investisseurs et de leurs partenaires dans une logique responsable, durable et de long-terme, afin de contribuer à faire de la finance le moteur d'une transformation positive du monde ».

** Inscrite dans les statuts de l'entreprise conformément aux dispositions de l'article 1835 du Code Civil.*

Notre expertise issue de la finance traditionnelle et notre connaissance des investisseurs institutionnels nous permettent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques liées à la mise en place d'une stratégie responsable.

Kermit est une SAS au capital de 5 000 EUR (RCS n° 888 373 792) immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) en qualité de CIF sous le n°20007557 et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

www.kermitconseil.com



<https://twitter.com/@KimNguy35436484>



<http://www.linkedin.com/in/nguyen-kermit>

